

PREAMBULE

Fin 1993, l'Agence Nationale pour l'Emploi fait paraître la nouvelle édition du ROME, Répertoire Opérationnel des Métiers. Près de 10.000 appellations recensées... et entre LOUEUR DE PEDALOS et LUNETTEUR (Opérateur de tannerie mégisserie), rien.

Le ludothécaire n'existe pas.

Et pourtant, nombre d'entre nous exercent cette fonction, ce métier. Nous n'avons probablement pas suffisamment su faire partager notre conviction qu'il s'agissait bien là d'un métier à part entière. Nous n'avons probablement pas su diffuser les réflexions qui ont eu lieu, ici et là, émanant de sources diverses.

L'ALIF pense qu'il est de son rôle de contribuer à faire connaître des réflexions existantes.

Ce document qui suit diffuse :

- Une intervention de Franck MARTINI, chargé de cours à l'Université de Provence, lors de la session de formation de ludothécaires à l'Université de Paris-Nord au printemps 1994.
- L'étude réalisée par Daniel FAITA et Franck MARTINI d'APRIT, laboratoire associé à l'Université d'Aix-en-Provence, à la demande de la Mission Nouvelles Qualifications (Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), en accompagnement d'une action expérimentale de formation menée par Caravansérail, organisme de formation.

Ces deux documents méritent une lecture attentive et doivent contribuer à notre progression collective. Ils montrent, en tous cas, l'intérêt d'une collaboration entre l'université, l'Etat, un organisme de formation et l'association regroupant les ludothèques d'Ile-de-France.

L'ALIF continuera à alimenter le débat en diffusant les documents que sont action contribue à élaborer. Les actes du Forum du 28 mars seront la prochaine étape de cette démarche.